

Ecrit par Andrée Brunetti le 9 février 2023

Tribunal de Carpentras : Christophe Chalençon, l'ex-leader des gilets jaunes condamné pour avoir menacé une journaliste de La Provence



Forgeron et fort en gueule, l'ancien chef de file des Gilets jaunes en Vaucluse, voire au niveau national, sur les chaînes d'information en continu, comparaisait pour la 3e fois dans l'ancienne salle de la cour d'assises de Carpentras pour les mêmes raisons qu'en juin et décembre derniers.

Ce mercredi après-midi, pas moins de 27 griefs lui étaient reprochés sur la courte période d'août 2022 à février 2023. Six mois pendant lesquels il a continué à proférer, notamment avec des vidéos sur les

Ecrit par Andrée Brunetti le 9 février 2023

réseaux sociaux, "des injures publiques en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, de la race ou de la religion, 9 provocations publiques non suivies d'effet à commettre un crime, des provocations à s'armer contre l'autorité de l'Etat ou la population et surtout 8 menaces de mort non suivies d'effet".

Parmi les victimes officiellement citées à l'audience du Tribunal judiciaire de Carpentras, le président Macron, les économistes Jacques Attali et Klaus Schwab, le ministre Olivier Véran, nos confrères du journal La Provence et l'une de ses journalistes. Par ailleurs une association, le bureau national de vigilance contre l'antisémitisme s'est également portée partie civile.

Soutien d'une dizaine de supporters

Avant l'ouverture des portes du Palais, une dizaine de supporters étaient sur le parvis, venus le soutenir, aux côtés de son plus jeune fils. Selon eux : « Il a son franc-parler, il dit tout haut ce que les gens pensent tout bas. On n'est plus en démocratie, heureusement qu'il est là, il éveille les consciences ».

D'entrée de jeu, Christophe Chalençon annonce qu'il assure sa défense tout seul, sans l'avocate commise d'office, Maître Samira El Gahda. La Présidente, Sandrine Izou, qui l'a déjà vu deux fois dans la même enceinte a longuement détaillé la liste des délits qui lui sont reprochés pour les phrases et menaces prononcées sur les réseaux dits sociaux.



Une dizaine de partisans sont venus soutenir Christophe Chalençon à l'occasion de son procès qui s'est tenu hier au tribunal de Carpentras dont son fils (au centre en veste bleue).

Pêle-mêle : « Cochons de sionistes, préparez vos billets pour Israël, il n'y aura qu'un aller simple », « Exécutez-les, mettez-les dans une fosse commune sous 2 mètres de chaux », « La République n'est pas démocratique avec 60% d'abstention, j'ai voulu me présenter à la Présidentielle, je n'ai pas pu, faute de signatures, du coup je suis devenu un combattant dans l'opposition », « Il leur faut le bûcher, la guillotine »...

Côté menaces de mort, quelques citations mot pour mot: « Véran, il faut lui péter les phalanges et lui



Ecrit par Andrée Brunetti le 9 février 2023

tirer dans le citron à la chevrotine avec son obligation de vacciner tout le monde contre la pandémie, les français sont victimes de crises cardiaques, les femmes de fausses couches », « Macron, le buter et le pendre par les couilles », « Tous les hauts fonctionnaires, ministres, parlementaires, préfets, journalistes, médecins sont des cibles potentielles, leur meurtre n'est pas un crime mais un acte de libération, un geste de légitime défense ». Quant à notre consœur : « Il faudrait l'attacher sur une chaise, lui couper les doigts avec un sécateur et la langue avec un couteau. Elle m'a diffamé en me traitant d'antisémite alors que je n'attaque pas les juifs mais les sionistes et elle ne m'a pas accordé de droit de réponse », a-t-il déclaré.

Une douzaine de signalements

« Pas moins d'une douzaine de signalements ont été faits sur le site Pharos (Plateforme d'harmonie et d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements), un site web gouvernemental pour contenus et comportements en ligne illicites, les gendarmes chargés de l'enquête ont visionné toutes ses vidéos qui déferlaient sur internet » a précisé la Présidente du Tribunal, Sandine Izou, avant de lui donner la parole.

« C'est fini, j'ai fait mon travail, j'arrête les vidéos. »

Christophe Chalençon

« J'assume tout sauf l'antisémitisme. Notre république est en mort cérébrale, j'attends que son cœur lâche d'ici peu. Je suis une sorte de météorologiste, j'annonce un grande tempête, une guerre civile. On n'arrête pas de me traîner dans la boue, de me salir et je devrais me taire? Je ne compte pas me laisser étrangler comme un poulet de batterie. »

Elle l'interrompt : « Nous sommes là pour dire la loi et l'appliquer. J'ai déjà fait de la pédagogie avec vous lors des deux procès précédents, vous êtes informés et vous continuez à répandre votre flot de haine sur les réseaux ». Elle poursuit : « C'est vous qui incitez à déclencher cette guerre. Qu'est-ce que vous voulez, les menottes, la prison? »

Il finit par déclarer : « C'est fini, j'ai fait mon travail, j'arrête les vidéos, j'espère transmettre mon métier de forgeron-serrurier à mon plus jeune fils. Vous voulez me mettre derrière les barreaux ? Vous croyez que je vais en sortir comme un gentil chihuahua ? Non, je serai encore plus déterminé. Je suis conscient d'avoir appelé au crime, je pourrais avoir un bracelet électronique, faire des TIG (Travaux d'intérêt général), payer une amende, je peux même retourner à la niche-prison aux heures voulues. De toute façon, vous n'avez pas idée du nombre de français qui détestent Macron ».

Ecrit par Andrée Brunetti le 9 février 2023



Maître Alexandre Vigouroux

“La justice est debout, devant vous, la presse aussi.”

Alexandre Vigouroux, avocat de notre consœur de La Provence

Alexandre Vigouroux, l'avocat du journal La Provence et de la journalistes menacée de mort s'adresse à Christophe Chalençon : « Vous vous prenez pour un censeur public or la journaliste doit être autorisée à faire son métier. Elle reçoit des critiques? C'est la liberté d'expression, c'est un droit. Vous n'avez pas un mot de regret, vous réitérez. La justice est debout, devant vous, la presse aussi ».



Ecrit par Andrée Brunetti le 9 février 2023

La Procureure de la République se lève et entame son réquisitoire : « Ici, nous avons un débat libre et éclairé qui doit permettre la manifestation de la vérité. La liberté de la presse est fondamentale. Les provocations, menaces de mort, injures à caractère racial sont la négation même de la démocratie. Vous parlez de 'peloton d'exécution', de 'cibles prioritaires', vous appelez la population 'à s'armer', à 'nettoyer cette pourriture, à l'insurrection, vous réitérez ces menaces et insultes. C'est une provocation au fonctionnement démocratique. Vos infractions sont qualifiées, que ce soient des menaces de mort ou de torture. Je souhaite une peine ferme : mandat de dépôt à la sortie du tribunal, pas moins de 2 ans de prison et privation de vos droits civiques, civils et familiaux pendant 5 ans. »

« On dirait qu'il a vrillé. »

Le prévenu a la parole : « On me reproche mon charisme, ma gouaille, ils vous font peur. Bientôt vous allez condamner tous les insoumis ». La séance est suspendue, le temps du délibéré, le tribunal se retire. Un quart d'heure plus tard, le jugement tombe par la voix de Sandrine Izou, la présidente : « Christophe Chalençon vous êtes reconnu coupable pour l'ensemble des infractions. Mais comme vous avez dit mettre un terme aux vidéos, nous appliquons une gradation des peines : 8 mois ferme avec mandat de dépôt immédiat, privation pendant 5 ans de tous vos droits civiques et civils. Paiement de 1€ symbolique pour La Provence et de 1000€ de préjudice moral pour la journaliste.

Son fils, qui aura 20 ans la semaine prochaine, regarde Christophe Chalençon, encadré par les gendarmes du PSIG, sortir du box, descendre, l'escalier et s'engouffrer dans le break bleu et filer vers la prison. Un témoin commente : « Avant, il avait du talent comme forgeron sur le plateau de Sault, il était même élu à la Chambre des Métiers. Avec les gilets jaunes, il est passé de longue sur les plateaux TV, on dirait qu'il a vrillé ».